

96 BS3

1830  
9/6/64

## SOCIÉTÉ 2 J

S.A.S au capital de 40.000 Euros  
SIÈGE SOCIAL : 469 avenue du 8 mai, Zone Artisanale  
84120 PERTUIS  
R.C.S. : AVIGNON 403 518 681

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MARS 2004

#### PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale, le 30 mars 2004 à 10 heures, au siège social, sur convocation de la Présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri JAUBERT, Président.

Les actionnaires assistant à la réunion ont signé une feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

Sont présents à la réunion :

- *Mademoiselle Sandy JAUBERT, titulaire de 50 parts numérotées de 1 à 50.*

- *Monsieur Henri JAUBERT, titulaire de 1.445 parts numérotées de 51 à 1.445.*

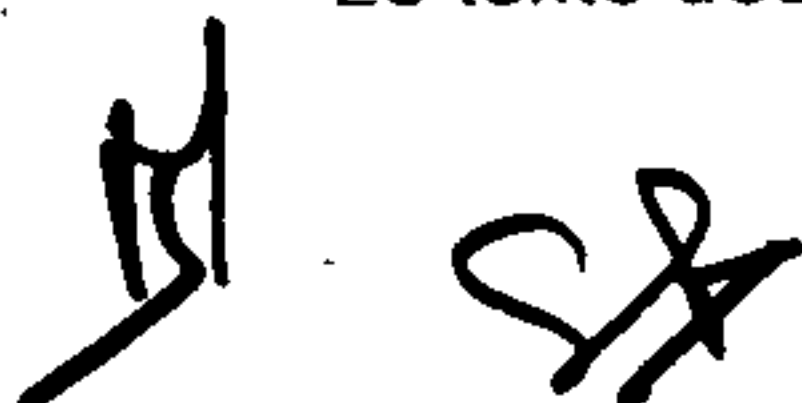
*Total du nombre de parts composant le capital : 1.495 parts*

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales peut valablement délibérer.

Le président constate que M. Didier PIRO, représentant la société "FRANCE AUDIT", commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Lettre de démission du Président ;
- Le texte des projets de résolutions



Il déclare que ces documents ont été communiqués aux associés avant la tenue de la présente assemblée.

Puis il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Henri JAUBERT, démissionnaire.
- Pouvoirs.

Puis, le président déclare que les documents devant être mis à disposition des associés, l'ont été dans les délais légaux. L'assemblée lui en donne acte.

La discussion est ouverte.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

IV

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Henri JAUBERT de ses fonctions de Président et nomme :

- **en qualité de Président, pour une durée de cinq ans, Monsieur Vincent POTEL, né le 19 octobre 1967 à PARIS (15ème Arr), demeurant au Domaine de Campredon, 13290 LES MILLES**

Le président assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représente celle-ci à l'égard des tiers.

En rémunération de ses fonctions de président, M. Vincent Potel aura droit à un traitement qui sera arrêté au cours d'une prochaine assemblée

Il aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Vincent POTEL, intervenant aux présentes, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Two handwritten signatures in black ink are visible at the bottom left of the page. The first signature is a stylized, vertical mark, and the second is a more complex, cursive signature.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

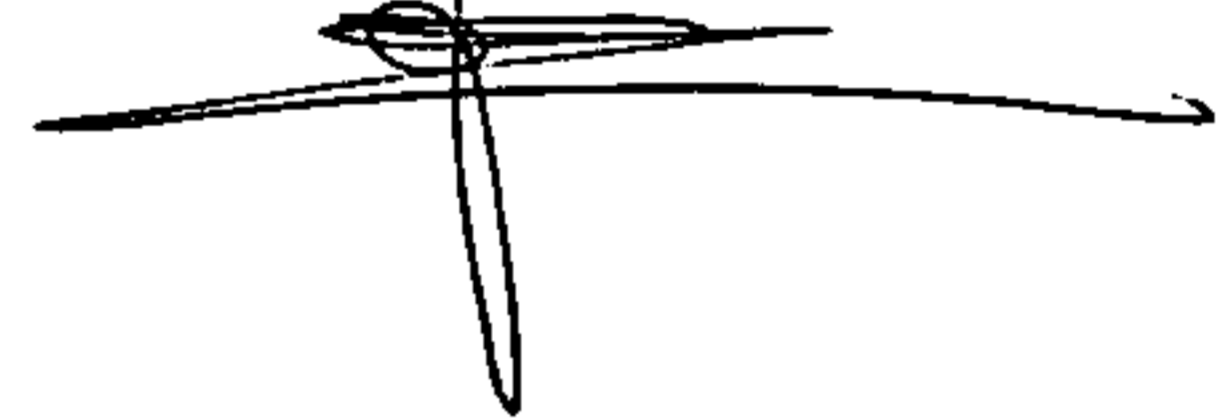
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture par tous les actionnaires.



A handwritten signature, possibly "S. Jean", written in black ink. The signature is written over a horizontal line that has been underlined twice.

Bon pour acceptation des  
fonctions de président



A handwritten signature, possibly "S. Jean", written in black ink. The signature is written over a horizontal line that has been underlined twice.